



Appel à projets 2022 Soutien à la Parentalité

Afin de promouvoir les initiatives locales et départementales de soutien à la parentalité, la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'Agence Régionale de Santé Bretagne contribuent conjointement au financement de certaines actions dans le cadre d'un appel à projets commun.

Les actions, pour être éligibles, doivent répondre aux attendus suivants :

- Favoriser les liens parents enfants,
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents,
- Valoriser les compétences parentales.

Les projets sont examinés en s'attachant

- A leur caractère éligible,
- A la manière dont ils prennent en compte les besoins du territoire,
- Aux services complémentaires qu'ils offrent aux parents en s'appuyant sur l'existant,
- A leur inscription dans un partenariat local opérationnel et financier,
- Au maillage des actions sur l'ensemble du territoire,
- A la manière dont ils s'inscrivent dans les orientations du schéma départemental des services aux familles et le Programme Régional de Santé.

L'Appel à Projets Parentalité se fait par sur l'interface numérique ELAN dont le lien est le suivant :

<https://elan.caf.fr/aides>

Nous vous invitons à créer un compte et à compléter directement le dossier de demande en ligne.

Une réunion de présentation et d'échanges est programmée en visioconférence le 29 novembre 2021 de 9h à 11h afin vous de présenter en détail les modalités de ce nouvel appel à projets.

Si vous sollicitez des financements pour plusieurs actions distinctes, vous aurez à remplir à la fois une présentation du projet global et les différentes actions qui le composent.

Le(s) demande(s) et les pièces justificatives sont à télétransmettre impérativement avant le 20 janvier 2022. Passé ce délai les dossiers ne pourront pas être étudiés par le comité parentalité.

Les financeurs pourront conjointement prendre position sur vos demandes et notifieront, à la suite de cet examen commun, leurs décisions respectives.